

LES OFFICES DE CHABBAT ORDINAIRE

Par le Dr Serge Hannoun

Abréviations

C.	: Chabbat
r.h.	: Roch 'hodech
Ps.	: Psaume
Q.	: Qaddich
Gn	: Génèse
Ex	: Exode
Lev	: Lévitique
Nb	: Nombres
Deut	: Deutéronome
s.	: siècle

Les sources utilisées :

- ☐ *Choul'hane 'Aroukh* (Abrégé)
- ☐ *Siddour Pata'h Eliayhou*
- ☐ *Siddour* "l'arme de la parole" du rabbin Brahami
- ☐ *Siddour Qol Ya'aqov*
- ☐ « La prière juive » par Raphaël Prosner et coll.
- ☐ « Le monde des prières » et « Les prières du Chabbat » d'Elie Munk
- ☐ « Tout le Chabbat » (*Kol haChabbat*) Editions Raphaël Henri Ohana et Sine Chine (cet ouvrage rassemble les textes des prières de tous les offices du Chabbat, les *parachiot* et *haftarot*, avec leur traduction en français).

Les mots hébraïques sont transcrits en français et sont généralement écrits en italique. Les lettres « hèt » et « aïne » sont remplacées par une « ' » et la lettre « caf » sans daguèch est transcrite par « kh ».

Fondements du judaïsme, la prescription du *Chabbat* apparaît à plusieurs reprises dans la *Torah* : terme de la création du monde en Gn 2, 1-3 et Ex 20, 10, et base de l'alliance entre les Hébreux et D.ieu, comme cela apparaît dans les 3 versions des « Dix paroles » également appelées « Dix commandements » : Ex 20,8-11 (Souviens-toi du jour du *Chabbat*), Ex 31, 13-17 (Vous garderez mes *Chabbatot*) et Deut 5, 12-15 (Observe le jour du *Chabbat*).

Le *Talmud* et de nombreux écrits rabbiniques en précisent les modalités, dont nous ne verrons ici que l'aspect liturgique, synagogal ou privé.

On doit distinguer:

- * d'une part, les *Chabbatot* ordinaires désignés par la *paracha* lue le *Chabbat* (C.) considéré, et dont nous décrivons ici les différents offices,
- * et d'autre part les *Chabbatot* particuliers dont nous donnons les noms ci-dessous et comportant quelques variantes liturgiques que nous ne décrivons pas ici:

- C. *Méva'rek'him*, précédant et annonçant *Roch 'hodech* (r.h.)
- C. *Ma'ar 'hodech*, tombant la veille de r.h.
- C. *Roch 'hodech*
- les 4 *Chabbatot* dits « de printemps » : C. *Chéqalim* avant r.h. *Adar* (ou *Adar chéni*) ; C. *Zakhor* précédant *Pourim* ; C. *Parah* ; C. *Ha 'hodech*, avant r.h. *Nissan*.
- C. *Chou'vah* entre *Roch hachana* et *Kippour*
- C. *Hol hamo'ed Souccot*
- C. *Béréchit* après *Sim'ha Torah*
- C. *Hanoucca* (1 *Chabbat* ou 2 *Chabbatot* selon les années)
- C. *Chira* avec la *paracha Bechallah*
- C. *Ha Gadol* avant *Pessah*
- C. *Hol h mo'ed Pessah*
- C. *Hazon* avant le 9 *Av*
- C. *Na'hamou* après le 9 *Av*

Nous décrivons successivement les différents offices du *Chabbat* :

- * Accueil du *Chabbat* ou *Qabbalat Chabbat*
- * *'Arvit* ou vendredi soir (dit C. de la création du monde)
- * *Cha'arit* du samedi matin suivi de *Moussaf* (dit C. de la révélation du Sinai)
- * *Min'ha* ou C. de l'Avenir, de la délivrance, C. éternel
- * *'Arvit Motsaé Chabbat*, samedi soir

Nous rappelons que les indications fournies ici peuvent être différentes selon les communautés juives considérées.

Mais auparavant, disons quelques mots des différents repas de *Chabbat* participant du *'Oneg Chabbat* ou « Délice du *Chabbat* »

- le repas du vendredi soir est précédé d'un *Quiddouch* récité debout, sur du vin ou du jus de raisin. Il doit être fait dès le retour à la maison, et peut être fait avant la tombée de la nuit. On se lave ensuite les mains avec la bénédiction *Nétilat yadayim...*, puis on fait *Motsi* sur 2 *'ballot* recouvertes d'une petite nappe brodée ou décorée appelée *mapa* de *Chabbat* ou d'une simple serviette de table. Les personnes présentes répondent aux bénédictions par « *Amen* » sans dire *Baroukh Hou* ou *baroukh Chémo*.
- Si on n'a pas de vin, et à titre exceptionnel, on peut réciter *Yom hachichi...* sur du pain, en se lavant les mains au préalable, avec récitation de la bénédiction *Nétilat yadayim...* et en terminant le *Quiddouch* par la bénédiction sur le pain, sans faire, bien entendu, la bénédiction sur le vin. Le père de famille bénit alors ses enfants en posant ses mains sur leur tête (« triple bénédiction ») soit avant, soit après le *Quiddouch*.
- le repas de samedi midi, également précédé d'un *Quiddouch* mais récité assis (le vin n'est pas obligatoire et peut être remplacé par une autre boisson, bière, cidre, eau).
- la *sé'oudah chlichy* ou 3^e repas, entre *Min'ha* et *'Arvit*.
- et éventuellement, un 4^e repas après *'Arvit*, appelé *sé'oudah réviry* ou *sé'oudah Mélavé Malka* (repas pour raccompagner la Reine *Chabbat*)

Les 3 premiers repas sont obligatoires et on doit consommer des 'ballot à chaque repas (pour certains, ce n'est pas obligatoire lors de la *se'oudah cbliche*)

Normalement, on ne doit rien manger entre le repas du vendredi soir et le repas du samedi midi.

Mais comme il est interdit de jeûner le *Chabbat*, on doit avoir mangé quelque chose avant midi, et on est donc autorisé à boire un café ou du thé, ou un jus de fruit le matin avant la prière, ou à manger des fruits et un petit morceau de pain à *Cha'arit* avant la lecture de la *paracha*, ou à l'issue de l'office, avant de rentrer chez soi. On fait alors un *Quiddouch*, en récitant *Véchéaméron*...sans faire la bénédiction sur le vin, et en faisant la ou les bénédictions correspondant aux aliments consommés.

Siddour et rituel du Chabbat.

Nous allons donc voir le rituel liturgique de chacun des offices du *Chabbat*. On le retrouvera aisément dans tout *Siddour*, dont nous allons décrire brièvement et de façon non exhaustive, la composition. Le livre commence par les « prières du matin » ou *Bérakhot hachara'* suivies des rituels de *Cha'arit*, de *Min'ha* et de 'Arvit des jours ordinaires. On trouve ensuite tout le rituel de *Chabbat* avec tout d'abord *Chir hachirim*, les prières du vendredi soir suivies du *Quiddouch* du vendredi soir, et les prières des offices de *Cha'arit*, *Moussaf*, *Min'ha*, et du samedi soir, et enfin la *Havdalab*.

Aussi, le samedi matin, dans la plupart des *Siddourim* on devra se reporter, pour le début de l'office, aux prières de *Cha'arit* des jours ordinaires, jusqu'à *haChem Mélékh*, avant de lire le rituel de l'office de *Cha'arit* de *Chabbat*.

Après la prière de *Min'ha* de *Chabbat*, on trouve les *Zémirot* (psaumes) lus avant l'office du soir. Les prières de cet office du soir sont parfois toutes réunies dans le *Siddour* à la suite des *Zémirot* (comme c'est le cas avec le *Siddour Qol Yaaqov*), mais le plus souvent, on doit les retrouver en se portant d'abord dans la partie du livre consacrée aux prières du soir de semaine, et après la 'Amidah, en lisant les prières propres au samedi soir ou 'Arvit *motsaï Chabbat*, section qui se trouve après les *Zémirot* et avant la *Havdalab*.

Le livre se poursuit généralement par le rituel de *Roch 'hodech*, puis par les prières des Fêtes (*Téfilab* des 3 fêtes de pèlerinage, rituel de *Pourim* et de 'Hanouca) et par des bénédictions diverses dont le *Bircat hamazon*. A la fin de l'ouvrage on trouve les sections de *parachiot* lues aux offices de *Cha'arit* du lundi et du jeudi. Il existe un livre intitulé "Tout le Chabbat" qui réunit toutes les prières des différents offices du Chabbat dans l'ordre de leur déroulement (voir ci-dessus "Les sources utilisées").

A/ Accueil et 'Arvit ou Maariv (vendredi soir)

On commence généralement l'office plus tôt que d'habitude, et toujours avant l'heure d'entrée du *Chabbat* qui commence 1h avant la tombée de la nuit; le plus souvent, les fidèles se rendent à la synagogue pour l'office de *Min'ha* du vendredi après-midi, suivi de l'office du vendredi soir.

L'office commence par la lecture du Cantique des Cantiques ou *Chir hachirim*, précédée d'un texte introductif, et suivie d'une prière conclusive. Ceux qui ne l'ont pas lu devront réciter 4 versets du Cantique après *Lekha dodi* qu'on va retrouver plus loin. A noter que

lorsqu'on prie seul chez soi on est tenu en général d'attendre la tombée de la nuit pour commencer les prières de *'Arvit*.

1/ L'accueil du Chabbat (*Qabbalat Chabbat*) se fait donc avant la tombée de la nuit avec récitation

* des psaumes 95 à 100, puis on se lève pour le Ps. 29 (*Mizmor lé David*) qui comporte 18 fois le nom de D.ieu comme la *'Amidah*. Ces 7 psaumes correspondent aux 7 jours de la semaine.

* Puis lecture, toujours debout et en chœur de *Ana Békhoah* (13e s.)

* On s'assoit pour lire *Bamé madlikim* (« Avec quoi on allume ? »), textes non lus si ce *Chabbat* tombe un soir de fête, ou si le vendredi était jour de fête, ou encore si c'est *Hol hamo'ed*,

* Ceux qui n'ont pas lu le Cantique des Cantiques récitent les 4 versets « de remplacement »

* L'assistance chante alors, en chœur ou non, et assise, selon des airs différents d'une communauté à l'autre, *Lékha dodi* (Allons, mon bien-aimé, à la rencontre de la fiancée. Accueillons le *Chabbat*), texte écrit au 16e s. par un kabbaliste de Safed, Rabbi Chlomo Alkabetz Ha Lévi. La dernière strophe est lue debout, en se tournant d'abord vers la porte de la synagogue, puis vers l'intérieur, et en s'inclinant, pour « faire entrer et accueillir la princesse *Chabbat* ».

* On reste debout pour lire en chœur les Ps. du *Chabbat* 92 et 93.

2/ L'office de *'Arvit* proprement dit commence alors :

* *Barékhou...*, ou « invitation à la prière », énoncé seulement s'il y a un *miniyán* (en répondant à l'officiant, debout, incliné puis redressé)

* Le *Chéma'* et ses bénédictions (*Kériat Chéma'* ou *virkehoteah*).

La récitation est faite assis, et pour la façon de lire, on se reportera au document « La prière juive : Qaddich, Amen et Chéma' ».

Les bénédictions du *Chéma'* du vendredi soir diffèrent légèrement des bénédictions du soir des jours ordinaires (2 bénédictions, avant le *Chéma'*, 2 bénédictions après) : la 2^{ème} bénédiction après le *Chéma'*, « *Hachkivénou...* » est légèrement modifiée par rapport au texte de semaine, et on y ajoute *Véchamérou béné-Israël...* (Ex. 31,16-17) récité en chœur et debout.

* Le demi-*Qaddish* est lu par l'officiant

* Puis c'est la lecture silencieuse de la *'Amidah* (voir document « La prière juive : *'Amidah*, *Qéddoucha* et *Bircat haCohanim* »).

La *'Amidah* du vendredi soir ou *Téfilat Chabbat* est modifiée par rapport à celle des jours ordinaires. Elle comporte 7 bénédictions seulement (sont conservées les 3 bénédictions du début et les trois de la fin). La prière intermédiaire ou *Quéddoucha haYom*, comporte elle-même 4 parties : *Ata Quidachta*, *Vaykhoulou* (Gn. 2,1-2), *Ismékhou et Elokénou*.

Le vendredi soir, comme tous les soirs, il n'y a pas de répétition (*'hazarah*) mais le *Hazzan* récite un petit résumé après la lecture silencieuse, qui comporte *Yom hachichi...* (Gn. 1,31 et Gn. 2,1-3), récité debout et en chœur par l'assemblée ; et une bénédiction, la *Bérakha Mé'èn Chéva* (« comme les sept »), composée de deux textes : *Baroukh...* (on répond par *Baroukh hou ou baroukh Chémo et Amen*), et *Elokénou...* supplication aux versets

de laquelle on répond « *Amen* » (ces textes ne peuvent être récités qu'à la synagogue, et non si on prie chez soi), puis on peut s'asseoir.

* L'office se termine par le Q. *Titqabal*, le Ps. 23, et le Q. *Yatom* récité habituellement par les endeuillés, (voir le document « La prière juive : Qaddich, Amen et Chéma' »). Ensuite on se lève pour *Barékhou...* (énoncé par ceux qui viennent de lire le Q. et réponse de l'assemblée), puis on récite en chœur, debout, la prière '*Alénou*, qui est suivie du demi-Q. (endeuillés), et du chant *Igdal...* (écrit au XIVe s. il reprend les 13 articles de foi de Maïmonide).

3/ Un *Quiddouch* (sur du vin ou du jus de raisin), sans *Motsi* (car ce dernier doit être immédiatement suivi du repas) peut être fait à la synagogue (faire alors ensuite la bénédiction *Mé'ine chaloch*).

Il doit être refait à la maison. On répond « *Amen* » aux bénédictions, mais sans dire *Baroukh Hou ou baroukh Chémo*.

B/ Cha'arit et Moussaf (samedi matin)

Comme tous les matins, on récitera au réveil *Modé ani* et les *Bérakhot bachara'* ou bénédictions du matin. On peut se lever plus tard et commencer l'office plus tard qu'en semaine, mais on doit respecter les heures limites pour la lecture du *Chéma'* (avant le 1^{er} quart de la « journée ») et la récitation de la '*Amidah* (avant le 1^{er} tiers), et *Moussaf* devra commencer avant la 7^e « heure » (voir "LA PRIERE JUIVE-GENERALITE, Les horaires des prières).

1/ L'office de Cha'arit à la synagogue

On met le *talit*, mais pas les *téfilines*

a) On commence la prière par la *Pétih'a*, ou « ouverture », qui commence pour certains avec *Léhipalèl 'Hannah*, suivi de la '*Aquéda* (ligature) et des *Qétorèt* (encens) auxquels on ajoute les 2 versets 9 et 10 de Nombres 28, se rapportant au *Chabbat*.

La *Pétih'a* se poursuit par la lecture de *Ana békhoa'* faite assis, et se termine par le *Qaddich 'Al Israël*. Dans d'autres communautés, on commence la lecture seulement un peu avant les *Qétorèt*, à *Achrénou...*

Dans tous les cas, après la récitation des 2 premiers versets du *Chéma'* qu'on rencontre après *Achrénou...*, et sachant qu'on risque de le lire avec retard, il est recommandé de réciter, à ce moment-là, les 3 paragraphes du *Chéma'*.

Le *Qaddich 'Al Israël* est généralement récité par les endeuillés, et seulement s'il y a un *miniyan*. Sa lecture peut être faite plus tard au cours de l'office, mais avant *Baroukh chéamar* (voir ci-dessous).

b) On lit alors les *Pissouké de Zimra* (PdZ) (mots araméens signifiant « versets de chants », « versets des cantiques ») ou *Zémirot*, comme tous les matins mais augmentés de plusieurs psaumes.

Après *Hodou* dont la première partie est chantée en chœur par l'assemblée, et *HaChem Mélékh...* récité 2 fois, debout, par l'officiant et répété par les fidèles, on procède à la lecture des psaumes du *Chabbat* matin : psaumes 19, 33, 90, 91, 98, 121, 122, 123, 124, et

surtout psaumes 135 et 136 très importants et appelés *Hallel haGadol* ou « grand *Hallel* », par analogie au *Hallel* de *Roch 'hodesh* (Ps. 113 à 118).

Baroukh chéamar est récité debout en chœur, en tenant de la main droite les 2 *tsitsiyot* de devant, du *talit*

Et désormais, on ne doit plus s'interrompre jusqu'à la fin de la lecture de la '*Amidah*.

Après la lecture des psaumes 92 et 93 d'accueil du *Chabbat* (voir l'office du vendredi soir), debout ou assis selon les communautés, on lit les psaumes du matin « ordinaire » : *Yébi...* (compilation de versets bibliques), puis le psaume 145, *Achré yochvé béitékha...* Le psaume 145 est précédé de 2 versets introductifs (Ps. 84,5 et Ps. 144,15) et suivi d'un verset conclusif (Ps. 115,18). Lu 3 fois par jour en semaine (2 fois le matin, et une fois l'après-midi), il est constitué d'acrostiches alphabétiques de *aleph* à *tav* mais sans le *noun*, car dit-on, c'est l'initiale du verbe *nafal* qui signifie « tomber ».

Suivent *Vayvarekh* qu'on lit en chœur ou non, en étant debout pour la 1^{ère} partie du texte, puis le Cantique de la Mer Rouge (Ex. 14,30-31 et Ex. 15, 1-19) qui est chanté en chœur avec des airs différents selon les communautés,

Puis on lit *Nichmat Kol Hay* (ensemble de textes en rapport avec la sortie d'Égypte, et qui sont également lus les 2 premiers soirs de *Pessah* après le repas). Cette prière, également appelée *Bircat haChir*, fut écrite par les *Tanaïm* entre le 1^{er} et le 2^e siècle, et était récitée tous les jours jusqu'à l'époque des *Guéonim* (8^e -9^e siècles). Comprenant 3 parties, et commençant par « Que l'âme de tout homme... », elle n'est plus lue de nos jours qu'à l'office du matin du *Chabbat* et des jours de Fêtes.

Les *Pissouké de Zimra* se terminent par la récitation, en chœur ou non, de *Ychtabar*, et généralement, l'officiant se place alors sur la *Bimah* (ou estrade, également appelée *Tévah* dans certaines communautés séfarades) pour la lecture du demi-*Qaddich* et pour la conduite de la suite de l'office.

c) Le *Chéma'* (et ses bénédictions) est précédé de *Barékhou...* (si *miniyan*).

La 1^{ère} bénédiction précédant le *Chéma'*, ou *Yotser or*, est constituée de 4 parties : la 1^{ère} un peu différente de celle des jours ordinaires, les 2 suivantes propres au *Chabbat* (un poème chanté en chœur *El Adon*, et *La El acher Chavat*), et la 4^{ème} identique à celle des jours ordinaires et comportant la petite *Qédoucha* récitée assis (voir « La prière juive : Qaddich, Amen et Chéma' »).

La 2^{ème} bénédiction est identique à celle des jours de semaine

Le *Chéma'* proprement dit est lu en tenant les 4 *tsitsiyot* dans la main gauche.

La bénédiction après le *Chéma'* est lue ensuite, en relâchant les *tsitsiyot* à *la'ad oul'olmé 'olamim*, et on se lève à *Téhilot*, pour se préparer à la lecture de la '*Amidah*.

d) La '*Amidah* du samedi matin ou *Téfilat Chéva'* (7 bénédictions) est d'abord lue à voix basse (voir « La prière juive : Qédoucha, '*Amidah* et *Bircat haCohanim*).

Les 3 premières bénédictions ou louanges sont identiques à celles des jours ordinaires, de même que les 3 dernières bénédictions ou actions de grâce.

La bénédiction centrale ou *Qédoucha haYom*, comporte successivement, un *piyyout*, le passage de Ex. 31 (versets 16-17), un autre *piyyout*, puis la supplication ou *Bircat Qédoucha haYom* qui commence par *Elokénou...* et qui se termine par la 7^e bénédiction proprement dite.

On se souvient qu'à la fin de la lecture silencieuse de la *'Amidah*, on recule de 3 pas en s'inclinant, et on reste à cette place jusqu'à la lecture par l'officiant, lors de la répétition, de la *Qéddoucha*, au début de laquelle on avance de 3 pas. On pourra se déplacer après la répétition de la 3^e bénédiction. Si on s'était déplacé après la lecture silencieuse, on doit se replacer pour la lecture de la *Qéddoucha*.

La *'hazarah* ou répétition de la *'Amidah* de *Chabbat* ne présente pas de particularité, et on pourra se reporter aux indications données dans « La prière juive : *'Amidah*, *Qéddoucha* et *Bircat haCohanim* ».

Pendant la répétition de la supplication *Elokénou*, (on demande à *haChem* de nous combler de ses bienfaits), les fidèles doivent répondre « *Amen* » à 5 versets à partir de *Qaddéchénou*. Toujours lors de cette répétition, avant la dernière bénédiction, le (ou les) Cohen (Cohanim) présent(s) prononce(nt) la *Bircat haCohanim*.

L'officiant récite ensuite le *Qaddich Titqabal*.

e) Les fidèles se lèvent, et après récitation de prières près de l'Arche, on procède à la sortie du *Séfer Torah*, puis à la lecture de la *paracha* (ou *sidrah*) de la semaine divisée en 7 sections (7 montées ou *ahyiot*) suivie de celle de la *haftarah* par le *maftir* (montée supplémentaire avec lecture des derniers versets de la *sidrah*). La lecture de la 7^e section est suivie de la récitation du demi-Q., en couvrant le *Séfer Torah*. Nous reviendrons dans un autre texte sur cette partie du rituel. Notons dès à présent qu'on doit rester debout tant que le *Séfer Torah* n'est pas posé sur le pupitre de la *Bimah*, et se lever quand la personne qui le porte est debout.

Les fidèles suivent ces lectures dans le *Houmach* (livre de prière contenant les différentes sections de la *Torah* et les *haftarot* lues à *Chabbat*).

Après ces lectures, on peut réciter des prières pour la communauté, pour Israël, pour les soldats de Tshal, et pour la République française.

C'est parfois également le moment pour un discours du président de la communauté, ou pour un commentaire rabbinique en général en lien avec la *paracha* du jour, ou avec la *haftarah* qui vient d'être lue.

L'office de *Cha'arit* s'achève par la récitation de *Achré...* et par la rentrée du *Séfer Torah* dans l'Arche, accompagnée du chant *Mizmor léDavid avou lhaChem bénéï élim...*

Puis sans interruption, l'officiant récite le demi-*Qaddich*, et les fidèles, encore debout, se mettent en place pour la lecture silencieuse de la *'Amidah* par laquelle commence l'office de *Moussaf*.

2/ L'office de Moussaf

Il remplace le sacrifice supplémentaire qui avait lieu le *Chabbat*, et comporte la lecture silencieuse de la *'Amidah* de *Moussaf*. Cette dernière est constituée des 3 premières bénédictions et 3 dernières bénédictions de la *Téfilah* des jours ordinaires, comme celle de l'office de *Cha'arit*; et d'une partie intermédiaire ou *Qéddoucha haYom*, ou 7^e bénédiction. S'il y a un *miniyan*, l'officiant procède à la *'hazarah* avec lecture à haute voix de la *Qéddoucha* de *Moussaf*, appelée *Kéter* ou *Qéddoucha Rabba*, ou « Grande sanctification », qui comporte, entre autres, les 2 premiers versets du *Chéma'*.

Lors de cette répétition on fera la *Bircat haCohanim* s'il y a un Cohen, ou la « triple bénédiction » abrégée, en l'absence de Cohen.

Dans certaines communautés, et quand le *miniyan* est réduit à moins de 15 hommes, l'officiant peut décider d'une lecture unique, avec les fidèles, avec *Qéddoucha* à voix haute (voir « La prière juive : Amidah, Qéddoucha et Bircat haCohananim »).

Après la *'hazarah*, l'officiant récite le *Qaddich Titqabal*, puis *Kol Israël...* suivi de *Eïn Kélokénou...* chanté en chœur avec les fidèles.

Selon les communautés, et si on a le temps, on procède à la lecture des *Qétorèt*.

Puis on lit le texte *Tana...* tiré du traité *Méguila* du *Talmud*

La récitation du *Qaddich 'Al Israël* est alors faite par les personnes en deuil, qui prononcent ensuite l'« invitation à la prière » *Barékhou...* à laquelle répondent, en se levant, les fidèles avant de lire, en chœur et toujours debout, la prière *'Alénou...* suivie de la récitation, toujours par les endeuillés, du demi-*Qaddich*.

L'office se termine par le chant *Adon 'Olam*, écrit en Espagne, au 11^e siècle, par Ibn Gabirol.

Avant de quitter la synagogue, on enlève son *talit*. Certaines personnes considèrent qu'on ne doit pas le plier avant la fin du *Chabbat*, ou alors le plier d'une façon différente de la façon habituelle ; mais si le *talit* nous a été prêté, par politesse, on le rendra correctement plié.

3/ Le *Quiddouch* du samedi matin (*Véchéamérou...*) doit être fait, dès le retour à la maison, de préférence sur du vin ou du jus de raisin avec la bénédiction *haguéfène* qui acquitte pour toutes les autres boissons. Il peut cependant être fait sur de l'eau sucrée, de la bière, du cidre, ou un autre alcool, mais alors avec la bénédiction *chéakol...*

Certains, pour augmenter le nombre de *Bérakhot* pendant *Chabbat*, font suivre le *Quiddouch* d'un apéritif comportant un aliment à base de farine, des fruits de l'arbre et des produits de la terre, avec récitation dans l'ordre de bénédictions *mézonot*, *haaretz*, *haadamah* et *chéakol* cette dernière étant alors faite sur autre chose qu'un liquide : œuf, saumon, thon ou viande par exemple. Puis on se lave les mains, on fait *Nétilat* puis le *Motsi* suivi immédiatement du 2^e repas du *Chabbat*.

Dans certaines communautés, on fait un *Quiddouch* à la synagogue, éventuellement suivi d'un apéritif, mais sans *Motsi*. Mais alors le *Quiddouch* doit être refait en famille à la maison.

4/ Que faut-il lire si on arrive en retard à l'office de Cha'arit ?

On essaiera d'arriver à la synagogue pour les *Pissouké de Zimra*, si possible avant *Baroukeh Chéamar*, de préférence avant les bénédictions du *Chéma'*, et obligatoirement, « sauf cas de force majeure », avant la *'Amidah*.

On essaiera alors de « rattraper la prière » en lisant au moins les prières suivantes :

- le « grand *Hallel* » (Ps. 135 et 136)
- *Baroukeh chéamar* qui, comme *Ichtabar*, doit toujours avoir été lu avant de réciter la *'Amidah*
- *Mizmor chir le Yom hachabbat* (Ps. 92 et 93)
- *Achré*
- *Vaydaber David*
- *Ichtabar*

- le *Yotser* et le *Chéma'* ; pendant qu'on lit le *Chéma'*, on doit s'interrompre pour répondre « Amen » aux 3^e et 5^e b. du *Qaddich*, répondre à la *Qéddoucha* de la '*Amidah* (mais pas pour les autres *Qéddoucha*) et « Amen » à la bénédiction récitée par l'appelé à la lecture de la Torah, et également s'incliner au début de la lecture par l'officiant de *Modim* lors de la '*hazarah*.
- par ailleurs, il est recommandé à celui qui fait en retard sa lecture silencieuse de la '*Amidah*, de ne pas s'interrompre même pour répondre au *Qaddich*, à la *Qéddoucha* ou à *Barékhou*.

C/ Min'ha (samedi après-midi)

Les fidèles se retrouvent à la synagogue pour l'office de *Min'ha* 2 à 3 h, selon les saisons, avant la fin du *Chabbat* (*Min'ha guédola*, voir « La prière juive : généralités »). Dans de nombreuses communautés, l'office est précédé d'une étude de la Torah, ou d'un cours donné par le rabbin.

L'office commence par la lecture du psaume 84 et des *Qérotèt*, comme un jour ordinaire, suivis de *Achré yochvé béïtéka*...

On lit ensuite *Ouva lé Tsion*... qui comporte des versets lus à voix haute et d'autres lus silencieusement, et la *Qéddoucha ha sidrah*, qu'on récite assis.

S'il y a un *minyian* l'officiant se dirige vers la *Bimah* pour réciter le demi-*Qaddich*, puis les fidèles se lèvent pour énoncer 2 fois le verset *Va ani téfilati*... (Ps. 69,14) avant la sortie du *Séfer Torah* pour la lecture de la 1^{ère} section de la *paracha* (ou *sidrah*) du prochain *Chabbat*.

Cette prescription remonte à l'époque d'Ezra. Il y a 3 montées ou *alyiot* : la première montée est réservée à un Cohen, la seconde à un Lévy et la 3^e à un Israël ; s'il n'y a pas de Lévy le Cohen reste pour la seconde lecture. Contrairement à ce qui se passe le matin, le dernier appelé ne récite pas de *Qaddich* après la lecture de la Torah, et il n'y a pas de *haftarah*.

Le *Séfer Torah* est refermé, et après lecture du psaume 92, les fidèles se lèvent.

Puis le *Séfer Torah* est replacé dans l'Arche sainte et on se prépare à la lecture silencieuse de la '*Amidah*

L'officiant récite le demi-*Qaddich*.

Lecture silencieuse de la '*Amidah* ou *Téfilat chéva'* » qui comporte 7 bénédictions: les 3 premières et 3 dernières bénédictions sont identiques à celles de la '*Amidah* des jours ordinaires, et un texte intermédiaire ou *Qéddoucha ha Yom*, constitué de *Atah é'had*... (texte tiré des Chroniques) et de *Elokénou*... comme dans la *Téfilah* du samedi matin.

L'officiant procède ensuite à la '*hazarah* s'il y a un *minyian*, mais sans bénédiction des *Cobanim*. Pendant la répétition de la supplication *Elokénou*, on devra répondre « Amen » comme lors de l'office du matin.

On prononce ensuite 3 versets des Psaumes commençant par *Tsidqatka*... (Ps.36, 7, Ps.71, 19 et Ps.119, 42), sauf s'il s'agit d'une période où on ne doit pas lire les Supplications (ces moments sont indiqués dans le *Siddour*).

L'officiant récite le Q. *Titqabal* suivi du psaume 111.

Comme tous les après-midis, on ne récitera pas d'« invitation à la prière » *Barékhou*...

Après la lecture du *Qaddich* par les endeuillés, puis celle en chœur et debout de '*Alénou*, l'office s'achève avec le demi-*Qaddich* récité également par les endeuillés.

C'est alors qu'a lieu le 3^e repas du *Chabbat*, ou *sé'oudah chlichy*.

Certains procèdent à la lecture des psaumes du *Chabbat* : 95, 119 à 134, 16, 75, 96, 144 et 67, avant ou après le repas.

D/ 'Arvit motsaeï chabbat (samedi soir)

'*Arvit* commence seulement après la tombée de la nuit, par la récitation des psaumes 144 et 67 et du psaume 24, appelé « psaume de la *parnassa* » (gagne-pain, revenus) et lu également le dimanche matin.

On commence l'office par le rituel du soir de semaine:

- *haChem Tsébaot*
- demi Q. (si *minyian*)
- *VéHou ra'oum*
- *Barékhou* (si *minyian*)
- le *Chéma'* avec ses bénédictions,
- demi-Q. au début duquel on se lève, et on se prépare à la lecture de la '*Amidah* qui est précédée de la lecture à haute voix par tous les fidèles d'un texte spécifique, *Yrhon éïnéinou...*
- '*Amidah* des jours ordinaires, debout et à voix basse, en ajoutant un texte de « *Havdalah* » dans la 4^{ème} bénédiction (*Ata 'honantanou*). On ne fait pas de '*hazarah* le soir.
- *Yéhi Chem haChem...*

Puis on se reporte dans le *Siddour* à la prière du samedi soir proprement dite, qui comporte successivement :

- le demi-Q.
- les versets 13 à 17 du psaume 90, récités debout (le dernier verset est parfois répété par tous les fidèles) suivis du psaume 91 récité assis ou debout selon les communautés, et à haute voix. Ces 2 psaumes ne sont pas lus si un jour de Fête (*Yom tov*) survient au cours de la semaine qui commence, et avant le prochain *Chabbat*. Dans ce cas, on ne lira que le dernier verset du Ps.91.
- la lecture, assis, de *Ata Qaddoch...* avec la *Qéddoucha de sidrah* (l'officiant peut rester debout)
- puis le Q. *Titqabal*.

Et on termine comme tous les soirs par:

- le Ps. 121
- le Q. *Yatom* (endeuillés)
- *Barékhou...*
- '*Alénon*
- et le demi-Q. (endeuillés)

E Havdalah

Elle marque la séparation entre le *Chabbat* et les autres jours de la semaine, et se fait à la maison, en famille.

On peut la faire à la synagogue, mais elle doit alors être refaite chez soi. Les femmes et les enfants doivent être présents, et on ne doit faire aucun travail entre l'office de *'Arvit* et la *Havdalah*.

On prononce des prières sur :

- le vin ou *Quiddouch*, symbole de bénédictions
- les aromates (texte différent selon l'espèce de parfum choisi), afin de conserver toute la semaine le souvenir du *Chabbat*
- et sur la flamme d'une bougie nattée (ou 2 bougies rapprochées l'une de l'autre pour faire une torche), pour distinguer la lumière de l'obscurité, le sacré du profane.

Celui qui récite la prière boit le vin.

On éteint la flamme avec le vin, et on cite le prophète Elie dont le retour nous annoncera la délivrance.

Si la *Havdalah* n'a pas pu être faite à l'issue du *Chabbat*, on peut la faire jusqu'au mardi mais alors sans bénédiction sur les aromates et sur la flamme.

Dans certaines familles, la *Havdalah* est suivie d'un repas, appelé *sé'oudah Mélavé Malka* : on peut manger du pain et un plat chaud, ou seulement des gâteaux et des fruits.